

Image not found or type unknown



Cession partielle indivision

Par **Couladou**, le **10/11/2018** à **08:08**

Bonjour,

J'ai un bien en indivision avec mon frère et ma sœur.

J'ai convenu avec ma sœur de lui racheter sa part.

Une fois ce rachat effectué, je resterai donc en indivision avec mon frère.

Je souhaiterais connaître le montant des frais qui vont être appliqués. S'agit-il d'une cession ou d'une vente ?

Merci de vos réponses.

Bonne journée,

Par **youris**, le **10/11/2018** à **09:43**

bonjour,

à ma connaissance, la cession d'un part d'indivision à un indivisaire est une vente avec les frais et taxes applicables à une vente à la charge de l'acquéreur.

salutations